

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 15 octobre 2012, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 6 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 septembre 2012 et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2012**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2012
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 9 – septembre 2012 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2012 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2012
 - 7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2012
8. **Avis de motion**
 - 8.1 **AJOUT** Projet de règlement no 299 (RMU-08) sur la prévention des incendies
 - 8.2 **AJOUT** Projet de règlement no 304 concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics
 - 8.3 **AJOUT** Projet de règlement no 303 concernant la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée
9. **Règlements**
 - 9.1 **REPORTÉ** Projet de règlement no 301 modifiant les normes des entrées charretières et modifiant le règlement de zonage no 122
 - 9.2 **REPORTÉ** Projet de règlement no 302 sur l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA) visant les entrées charretières de plus de 6 mètres de largeur
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Demande de dérogation mineure – 1652, chemin de la Chapelle
 - 10.3 Correction de la résolution no 12-08-178 – dérogation mineure
 - 10.4 Semaine de la justice réparatrice 2012
 - 10.5 Circonscription électorale fédérale
 - 10.6 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2012 à avril 2013
 - 10.7 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2013
 - 10.8 **AJOUT** Prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée
 - 10.9 **AJOUT** Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**

14. Clôture de la séance
15. Levée de l'assemblée
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-10-215

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- | | | |
|---------|------|---|
| AJOUT | 8.2 | Projet de règlement no 304 concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics |
| AJOUT | 8.3 | Projet de règlement no 303 concernant la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée |
| REPORTÉ | 9.1 | Projet de règlement no 301 modifiant les normes des entrées charretières et modifiant le règlement de zonage no 122 |
| REPORTÉ | 9.2 | Projet de règlement no 302 sur l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA) visant les entrées charretières de plus de 6 mètres de largeur |
| AJOUT | 10.8 | Prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée |
| AJOUT | 10.9 | Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme |

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2012**

Séance ordinaire du 17 septembre 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-10-216

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 5 octobre 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

12-10-217

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2012 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'octobre 2012 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2012.

12-10-218

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 9 / SEPTEMBRE 2012

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 9 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 30 009.71 \$.

12-10-219

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de septembre 2012 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2012

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2012.

12-10-220

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **14 617.77\$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **14 617.77\$**

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2012

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de septembre 2012.

7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2012

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 12 septembre 2012.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 299 (RMU-08) sur la prévention des incendies

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De régler sur la prévention incendie.

Donné à Lac-Sergent, ce 15^{ème} jour d'octobre 2012

AJOUT

8.2 Projet de règlement no 304 concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins publics

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De régler la circulation des motoneiges sur certains chemins publics.

Donné à Lac-Sergent, ce 15^{ème} jour d'octobre 2012

AJOUT

8.3 Projet de règlement no 303 concernant la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Donné à Lac-Sergent, ce 15^{ème} jour d'octobre 2012

9. RÈGLEMENTS

REPORTÉ

9.1 Projet de règlement no 301 modifiant les normes des entrées charretières et modifiant le règlement de zonage no 122

REPORTÉ

9.2 Projet de règlement no 302 sur l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA) visant les entrées charretières de plus de 6 mètres de largeur

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de construction d'un bâtiment secondaire – 2054, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 2 octobre 2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté conditionnellement à ce que le propriétaire rende conforme son abri à bois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-10-221

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA conditionnellement à ce que le propriétaire rende conforme son abri à bois;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Demande de dérogation mineure – 1652, chemin de la Chapelle

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 1652, chemin de la Chapelle et désigné par le numéro de lot 3 514 572 dans le cadastre du Québec laquelle vise à régulariser l'implantation;

du bâtiment principal sise à 5.56 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 9 mètres;

du bâtiment principal sise à 3.45 mètres de la marge de recul arrière alors que la norme réglementaire est de 7.5 mètres;

de la galerie avant sise à 3.69 mètres de la marge de recul avant alors que l'empiètement autorisée est de 2.40 mètres;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 2 octobre 2012 la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

12-10-222

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation existante du bâtiment principal sise à 5.56 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 9 mètres; à 3.45 mètres de la marge de recul arrière alors que la norme réglementaire est de 7.5 mètres et de la galerie avant sise à 3.69 mètres de la marge de recul avant alors que l'empiètement autorisée est de 2.40 mètres;

Et permettre que le bâtiment principal soit conforme.

10.3 Correction de la résolution no 12-08-178 – dérogation mineure

12-10-223

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent modifie la résolution no 12-08-178 de la façon suivante :

Ladite résolution est modifiée afin d'ajouter le mot « et 3 515 023 » dans le premier attendu immédiatement après le mot « 3 515 036 »;

10.4 Semaine de la justice réparatrice 2012

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrices s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

12-10-224

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent proclame la semaine du 18 au 25 novembre 2012, Semaine de la justice réparatrice au lac Sergent.

10.5 Circonscription électorale fédérale

CONSIDÉRANT QUE la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales a publié sa proposition pour le redécoupage des circonscriptions québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées à l'actuelle circonscription fédérale de Portneuf – Jacques-Cartier sont significatives;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau territoire de la circonscription comprendrait :

- a) une partie de la ville de St-Augustin-de-Desmaures;
- b) la partie de la MRC de la Jacques-Cartier incluant les municipalités de St-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-St-Joseph;
- c) l'entièreté de la MRC de Portneuf;
- d) les municipalités de St-Adelphe et St-Séverin dans la MRC de Mékinac;
- e) une partie de la MRC des Chenaux longeant le Chemin du Roy;
- f) une partie de la ville de Trois-Rivières.

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle circonscription serait renommée Anne-Hébert;

12-10-225

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de reconsidérer le découpage de l'actuelle circonscription fédérale de Portneuf-Jacques-Cartier en incluant toute la ville de St-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent souhaite conserver le nom de la circonscription « Portneuf-Jacques-Cartier » étant donné que le nom de Portneuf a une valeur identitaire pour les personnes qui l'habitent et que le nouveau nom ressemble à une autre circonscription.

10.6 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2012 à avril 2013

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

12-10-226

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère soit nommé maire suppléant pour une période de six mois, soit de novembre 2012 à avril 2013.

10.7 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-10-227

DE mandater la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2013 ;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

AJOUT

10.8 Prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

ATTENDU QU'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.22), la Ville de Lac Sergent doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a accepté de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées qui seront dorénavant installés sur le territoire, et ce, en conformité des exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, et plus particulièrement, à effectuer ou faire effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;*

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent adoptera incessamment un règlement afin de prévoir le processus applicable pour de telles demandes sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-10-228

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire.

AJOUT

10.9 Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la tâche du Comité s'est considérablement accrue depuis l'adoption du Plan d'implantation et d'intégration architectural;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire que les décisions et recommandations du Comité soient rendues dans des délais raisonnables qui ne retardent pas indûment le processus d'émission des permis;

ATTENDU QUE cette situation impose la tenue de réunion du Comité plus fréquente et avec des délais plus serrés, entraînant parfois des problèmes de quorum;

ATTENDU QUE la possibilité de nommer deux membres substitués aux quatre membres choisis parmi les résidents de la Ville pourrait aplanir ces difficultés;

ATTENDU QUE suite au départ de M. Benoît Gagné, à titre de substitut, le poste est vacant;

12-10-229

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent nomme Monsieur Francis Lacasse, résident au 2090, chemin du Tour-du-Lac Sud, à titre de substitut au sein du Comité consultatifs d'urbanisme.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-10-230

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h44.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière